



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

122833-11-2016 Il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 25: Autres items:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 OCTOBRE 2016

LÉGISLATION

4. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2016 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES
5. AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2017
6. TRANSPORT ADAPTÉ L'AUTONOMIE
7. CAIN LAMARRE : COUR MUNICIPALE DE VILLE SAINT-GEORGES - OFFRE DE SERVICE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

8. CONSTATS D'INFRACTION – ORDRE DES INGÉNIEURS (ROUTE
DES BOURQUE)

9. ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

10. APPEL D'OFFRES : PUITTS – DRIVE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE

FINANCES

12. COMPTES DU MOIS

13. TAUX D'INTÉRÊT 2017

14. RAPPORT DU MAIRE

15. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE ET
DU RAPPORT D'INVESTISSEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE
10

16. DEMANDE DE REMBOURSEMENT ET/OU ANNULATION :

16.1 MATRICULES 8506 12 8170 ET 8506 23 6625

16.2 MATRICULE 8304 06 9728

16.3 CLIENT 11231

16.4 CLIENTS 11126

17. CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT DE LA MAISON
CATHERINE DE LONGPRÉ

TRAVAUX PUBLICS

18. STATIONNEMENT-HÔTEL DE VILLE : RECOMMANDATION
DE PAIEMENT NUMÉRO 2

19. ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE : TRAVAUX RANG 9 NORD
ET ST-GUILLAUME

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME
RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
LOCALES

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. RESSOURCE EN LOISIRS ET CULTURE :

21.1 REGROUPEMENT – CRÉATION D'UN COMITÉ



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

- 21.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL
- 21.3 ADOS EN CAVALE ÉTÉ 2017
- 21.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2017
- 22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :
 - 22.1 CERCLE DES FERMIÈRES ST-BENOIT-LABRE
 - 22.2 SOCIÉTÉ HISTORIQUE – CALENDRIER 2017
- 23. CORRESPONDANCE
- 24. RAPPORT DES COMITÉS
- 25. AUTRES ITEMS
 - PROMESSE D'ACHAT : LOT NUMÉRO 4 699 006
 - RANG ST-HENRI EST : INSTALLATION DE GARDE-FOUS
- 26. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 OCTOBRE 2016

122834-11-2016 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et de la séance d'ajournement du 18 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

4. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2016 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES

122835-11-2016 Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 550-2016 décrétant les règles de contrôle des dépenses.

5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2017

Le conseiller, monsieur Marc Grenier, donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement numéro 551-2016 traitant de l'imposition des taux



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

de taxes et des tarifs de compensation des services pour pourvoir aux dépenses de l'année 2017.

6. TRANSPORT ADAPTÉ L'AUTONOMIE

122836-11-2016 Il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De renouveler l'adhésion au service de transport adapté pour l'année 2017;

De payer la contribution fixée à 3 074,28 \$;

D'accepter la tarification payée par l'utilisateur telle que décrite dans le dépliant faisant partie intégrante de la présente résolution;

De reconnaître Ville Saint-Georges comme ville mandataire.

7. CAIN LAMARRE : COUR MUNICIPALE DE VILLE SAINT-GEORGES – OFFRE DE SERVICE

122837-11-2016 Il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services pour l'année 2017 de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells Avocats, S.E.N.C., à titre de représentant officiel de la Municipalité à la Cour municipale de Ville Saint-Georges. La grille tarifaire est la suivante:

TABLEAU DES PRIX SOUMIS

	Étude et préparation du constat d'infraction	Étude et préparation du constat d'infraction et représentation lorsque dossier non contesté	Étude et préparation du constat d'infraction et représentation lorsque jugement après instruction contestée
Infraction au Code de la Sécurité routière, à l'un de ses règlements ou à un règlement municipal relatif au stationnement	45 \$	80\$	140 \$
Infraction de nature pénale à un règlement municipal relatif aux objets suivant: paix et bon ordre, système d'alarmes, utilisation de l'eau, colporteurs, animaux	75 \$	105 \$	190\$



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Nuisance, règlements d'urbanisme, schéma d'aménagement de la M.R.C.	100 \$	180 \$	180.00 \$ / heure
Honoraires minimums par séance	180,00 \$ / séance		
Taux horaire général pour travail non tarifé	Tarif horaire: 180,00\$ / heure		
Appel à la Cour supérieure	Tarif horaire: 180,00 \$ / heure		

* Nous comprenons que dans tous les cas les tarifs ne comprennent pas les déboursés judiciaires tels que: frais de sténographie, timbre judiciaire, frais d'huissier, frais d'assignation des témoins avec indemnité.

** Dans le cas de l'appel d'une décision de la Cour municipale, le tarif horaire ne comprend pas les déboursés et les frais de déplacement et photocopies, car ces dossiers sont entendus à Saint-Joseph de Beauce ou à Québec et nécessitent souvent de nombreuses photocopies.

8. CONSTATS D'INFRACTION – ORDRE DES INGÉNIEURS (ROUTE DES BOURQUE)

122838-11-2016 Considérant les deux constats d'infraction signifiés à la Municipalité le 27 mai 2016 dans le dossier portant le numéro 350-61-035285-163;

Considérant la résolution numéro 122667-06-2016 mandatant l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. à représenter la Municipalité dans ce dossier;

Considérant l'acceptation de l'Ordre des ingénieurs de diminuer de 50 % les peines imposées pour chacun des deux chefs d'accusation reprochés, faisant passer les amendes, pour chacun des constats, à 3 000 \$ au lieu de 6 000 \$, en plus des frais applicables;

Considérant les recommandations de nos procureurs d'accepter cette offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER les procureurs de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. à déposer des plaidoyers de culpabilité à chacun des deux chefs d'accusation, sous réserve que l'amende soit limitée à 3 000 \$ au lieu de 6 000 \$ chacun, en plus des frais applicables;

QUE ces plaidoyers soient déposés au Palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce le 17 novembre prochain, soit à la date d'audition prévue.

9. ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

122839-11-2016 Considérant que madame Lise Fecteau, préposée à l'entretien ménager, demande de modifier son contrat de travail comme suit:



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Hôtel de Ville

N° de résolution
ou annotation

- Entretien : 530 \$ par mois
- Tarification pour le service de conciergerie lors de la location des salles :
 - Salle du bas : 20 \$ par location
 - Salle du haut : 30 \$ par location

Chalet des loisirs

- Entretien pendant le camp de jour
(2 heures / semaine x 16 \$ / heure) : 32 \$
- Entretien annuel (17 heures / fois x 17 \$ / heure) : 289 \$

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, comme présenté, les demandes de madame Lise Fecteau; d'autoriser la mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le nouveau contrat de travail effectif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

10. APPEL D'OFFRES : PUIITS – DRIVE

122840-11-2016 **Considérant** que le conseil municipal désire changer la technologie utilisée pour la conversion de la source de tension monophasée en une source de tension triphasée, rotophase vers un variateur électronique de vitesse (drive) au puits municipal dans le rang St-Charles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrit sur une liste déposée par la directrice générale / secrétaire-trésorière. Les soumissions devront être déposées au bureau municipal avant le jeudi 1^{er} décembre 2016 à 11 h.

11. RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE

122841-11-2016 **Considérant** que suite à l'achat et à l'installation de nouveaux appareils de cuisine, des travaux électriques doivent être effectués dans la cuisine de l'Hôtel de Ville, et ce, avant la période des fêtes;

Considérant que deux soumissionnaires ont proposé leurs services pour les travaux demandés à savoir:

Bourque électrique : 4 790 \$ avant taxes
Entreprises Danplex : 3 620,69 \$ avant taxes

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Les entreprises Danplex Inc. pour la réalisation de ces travaux, au coût de 3 620,69 \$, avant taxes.

12. COMPTES DU MOIS

122842-11-2016 **Il est proposé** par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la liste de comptes telle que présentée :



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ ST-BENOÎT-LABRE					
RÉSUMÉ DES COMPTES DU MOIS					
OCTOBRE 2016					
DATE RÉUNION: 2016-11-07					
	DATE	NO CHEQUE		MONTANT	
	CHEQUE	DÉBUT	FIN	TOTAL	
1	FACTURES PAYÉES	2016-10-14	P1600218	P1600220	62 165,83 \$
2		2016-10-14	L1600087	L1600088	7 513,27 \$
3		2016-10-27	C1600382		25,00 \$
4		2016-10-27	L1600089	L1600091	2 103,27 \$
5		2016-10-31	C1600383	C1600385	4 104,05 \$
6		2016-10-31	L1600092	L1600094	10 519,41 \$
7		2016-10-31	P1600221	P1600224	1 787,43 \$
	TOTAL:				88 218,26 \$
8	FACTURES À PAYER AU:	2016-10-31	C1600386	C1600437	98 470,75 \$
9	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-10-31	L1600095	L1600096	32 123,32 \$
10	FACTURES EN LIGNE	2016-10-31	P1600225	P1600246	380,01 \$
	TOTAL:				130 974,08 \$
	SALAIRES BRUTS DU MOIS	période	10		24 271,37 \$
	TOTAL AU:	2016-10-31			243 463,71 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Édith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2016 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 122842-11-2016.

Édith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

13. TAUX D'INTÉRÊT 2017

122843-11-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêt sur tous les comptes payables soit à 12 % pour l'année 2017.

14. RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal, madame Carmelle Carrier fait lecture et dépose le rapport du maire traitant de la situation financière de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre.

Le présent rapport sera distribué dans tous les foyers de la municipalité comme exigée par la loi.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**15. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE ET
DU RAPPORT D'INVESTISSEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE**
10

La Directrice générale/secrétaire-trésorière dépose et présente le rapport budgétaire de la municipalité à la fin du mois d'octobre 2016.

16. DEMANDE DE REMBOURSEMENT ET/OU ANNULATION

16.1 MATRICULE 8506 12 8170 ET 8506 23 6625

122844-11-2016 **Considérant** que le propriétaire des unités d'évaluation, dont les matricules, sont 8506 12 8170 et 8506 23 6625 n'a pas corrigé les données inscrites dans son compte Accès D suite à la réforme cadastrale;

Considérant qu'une erreur de compte s'est produite lors de la transaction manuelle au sein du bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser le capital versé en trop d'un montant de quatre cent quarante-six dollars et dix sous (446, 10 \$) et d'annuler les intérêts d'un montant quinze dollars et quatre-vingt-quatre sous (15,84 \$).

16.2 MATRICULE 8304 06 9728

122845-11-2016 **Considérant** que le propriétaire de l'unité d'évaluation dont le numéro de matricule est le 8304 06 9728 certifie avoir expédié à la municipalité en date du 19 février 2016 deux chèques dont l'un à son nom personnel et un deuxième au nom de sa compagnie couvrant la totalité du compte de taxes ;

Considérant que le bureau municipal n'a jamais reçu et encaissé lesdits chèques ;

Considérant que la personne responsable de la comptabilité dudit propriétaire confirme que les chèques étaient en circulation depuis le mois de février, mais qu'aucun suivi n'a été effectué auprès de la municipalité ;

Considérant que ledit propriétaire demande le remboursement des intérêts ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre la loi régissant les municipalités en matière de remboursement d'intérêts et de ne pas acquiescer à la demande de remboursement du propriétaire de l'unité d'évaluation dont le matricule est le 8304 06 9728.

16.3 CLIENT 11231

122846-11-2016 **Considérant** qu'en vertu de la politique de remboursement, le client numéro 11231 doit à la municipalité la somme de quatre dollars et treize sous (4,13 \$) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler le solde dû au client 11 231 étant donné le montant minime.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

16.4 CLIENT 11126

N° de résolution
122847-11-2016

Considérant que l'enfant du client numéro 11126 n'a pas participé aux sorties du camp de jour, en plus, d'être accompagné d'une monitrice rémunérée par les parents ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la facture numéro CRF1600412.

17. CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT DE LA MAISON CATHERINE DE LONGPRÉ

Après discussions, les membres du conseil ont décidé de ne pas donner suite à la demande.

18. STATIONNEMENT HÔTEL DE VILLE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2

122848-11-2016 **Considérant** que les travaux de réfection du stationnement de l'Hôtel de Ville sont terminés ;

Considérant que l'entrepreneur a déposé sa demande de paiement numéro 2 d'un montant de quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-quinze dollars et quarante-deux sous (87 195,42 \$), taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la somme de 7 719,55 \$ correspondant à la proportion de l'organisation de chantier et travaux divers afin de discuter avec l'entrepreneur de la problématique de la signalisation soulevée pendant les travaux; d'autoriser le paiement de la balance de la facture.

19. ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE : TRAVAUX RANG 9 NORD ET ST-GUILLAUME

122849-11-2016 Il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le chef d'équipe à procéder aux achats et à retenir les services d'un entrepreneur en excavation ainsi que des camions de transports de matériaux pour procéder aux travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang 9 Nord et de deux ponceaux dans le rang St-Guillaume.

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

21. RESSOURCE EN LOISIRS ET CULTURE

21.1 REGROUPEMENT – CRÉATION D'UN COMITÉ

Ce point est remis à la séance d'ajournement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

21.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

N° de résolution
ou annotation

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

21.3 ADOS EN CAVALE ÉTÉ 2017

122850-11-2016 **Considérant** qu'au cours de l'été 2016, la Maison des Jeunes Beauce-Sartigan a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Pacte rural – volet régional pour la mise en place de l'activité « Ados en cavale » pour les jeunes de 12 à 17 ans ;

Considérant qu'une trentaine de jeunes de notre MRC a participé à l'activité et que ladite Maison des Jeunes aimerait renouveler ladite activité;

Considérant que pour l'édition 2017, l'aide financière n'est plus disponible faisant augmenter de dix (10 \$) la contribution municipale passant de quarante dollars (40 \$) à cinquante dollars (50 \$);

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la Maison des Jeunes Beauce-Sartigan et d'autoriser une contribution financière municipale de l'ordre de cinquante dollars (50 \$) par inscription des jeunes de notre municipalité aux activités « Ados en cavale ».

21.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2017

122851-11-2016 **Considérant** que le Ministère de la Famille et des Aînés (ci-après : MFA) a lancé un programme visant à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

Considérant que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre désire déposer une demande visant à :

1. Bonifier le camp de jour de la relâche en organisant des activités spéciales à l'attention des enfants de 6-12 ans;
2. Bonifier le service d'animation estivale en ajoutant, en plus du service classique, la possibilité aux enfants de s'inscrire à une spécialité; soit "multisports" et "découvertes culturelles et scientifiques".

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame Marie-Soleil Gilbert, coordonnatrice aux loisirs et à la culture, à déposer la demande d'aide financière jointe aux présentes pour faire partie intégrante de ce procès-verbal et à en effectuer le suivi; advenant une réponse positive du MFA, d'autoriser madame la mairesse et madame la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer la convention d'aide financière.

22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

22.1 CERCLES DES FERMIERES ST-BENOÎT-LABRE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

22.2 SOCIÉTÉ HISTORIQUE – CALENDRIER 2017

N° de résolution
122853-11-2016

Il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une publicité dans le calendrier 2017 de la Société Historique au coût de 250 \$ et de payer les frais postaux pour la distribution dudit calendrier aux contribuables.

23. CORRESPONDANCES

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2016. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

24. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jean-Louis Bonin, conseiller délégué au sein du comité du 125^e anniversaire de la municipalité, fait un compte-rendu de l'assemblée générale.

Madame Josette Labbé, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, fait un compte-rendu de la mise en place d'une activité culturelle pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan et d'un atelier pour les enfants à la bibliothèque.

Monsieur Marc Grenier, représentant sur le comité d'administration du CDE, informe les personnes présentes que le CDE se rencontrera ce jeudi 10 novembre 2016.

Monsieur Cléo Proulx, représentant à la Régie Intermunicipale, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur Éric Rouillard, conseiller responsable des loisirs, fait un compte-rendu de la dernière rencontre du comité de l'OTJ, de l'élaboration de la programmation des activités de l'hiver 2017 ainsi que la promotion du spectacle de la relève.

25. AUTRES ITEMS

- **PROMESSE D'ACHAT : LOT NUMÉRO 4 699 006**

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

- **RANG ST-HENRI EST : INSTALLATION DE GARDE-FOUS**

122853-11-2016 **Considérant** que les usagers du rang St-Henri Est jugent la portion de la route face aux lots numéro 4 699 100 et 5 676 634 dangereuse ;

Considérant que lesdits usagers demandent au conseil municipal d'y faire installer des garde-fous;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des prix pour l'achat et l'installation de deux garde-fous dans le rang St-Henri Est de part et d'autre de la route face aux lots numéro 4 699 100 et 5 676 634.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

N° de résolution
ou annotation

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

27. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

122854-11-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au lundi 14 novembre 2016 à 19 h 30. Il est 20 h 30.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 14 novembre 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

122855-11-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 11 : Autres items:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

3. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 552-2016 CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
4. NOMINATION : SUBSTITUT À LA TABLE DES MAIRES
5. PROMESSE D'ACHAT : LOT NUMÉRO 4 699 006

AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES

6. QUALIFICATION DES OPÉRATEURS DE STATIONS D'ÉPURATION MUNICIPALES



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

N° de résolution
ou annotation

7. CONTRAT : RESPONSABLE DE L'URBANISME

TRAVAUX PUBLICS

8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME
RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

9. RANG ST-HENRI EST : INSTALLATION DE GARDE-FOUS

LOISIR – SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : CERCLE DES FERMIÈRES
ST-BENOÎT-LABRE

11. AUTRES ITEMS

- AUTORISATION DE SIGNATURES : ENTENTE ENTRE LA
COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEUCE-ETCHEMIN ET
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOIT-LABRE ET L'ÉCOLE
NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 552-2016
CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX
NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le conseiller, monsieur Jean-Louis Bonin, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 552-2016 concernant une aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

4. NOMINATION : SUBSTITUT À LA TABLE DES MAIRES

122856-11-2016 **Considérant** qu'il s'avère souhaitable de prévoir une personne substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2017;

Considérant que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne celle-ci par résolution parmi ses membres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Benoît-Labre nomme monsieur Marc Poulin conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2017.

N° de résolution
ou annotation

5. PROMESSE D'ACHAT : LOT NUMÉRO 4 699 006

122857-11-2016 **Considérant** que suite à l'adoption de la résolution 122613-04-2016, les propriétaires ont retiré leur offre de vente des lots 4 699 006 et 4 698 895 du cadastre du Québec en faveur de la Municipalité;

Considérant que de nouvelles discussions ont eu cours entre le propriétaire du lot 4 699 006 dudit cadastre et des représentants de la Municipalité en vue de l'acquisition, par cette dernière, d'une partie dudit lot sous réserve d'une bande n'excédant pas 13,35 mètres de profondeur, sur toute la largeur du lot 4 698 895, que le propriétaire souhaite aliéner en faveur du propriétaire du lot 4 698 895 dudit cadastre;

Considérant que la Municipalité est disposée à se porter acquéreur de ladite partie du lot 4 699 006 à certaines conditions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu unanimement des conseillers présents :

QUE la Municipalité offre au propriétaire du lot 4 699 006 du cadastre du Québec de se porter acquéreur dudit lot sous réserve d'une bande de terrain n'excédant pas 13,35 mètres de profondeur sur toute la largeur du lot 4 698 895, tel qu'illustré à titre indicatif sur le plan joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE cette offre est formulée aux conditions suivantes :

- Le prix d'achat est fixé à 250 000\$, toutes taxes applicables incluses, payable au moment de la signature de l'acte d'achat notarié;
- La Municipalité désignera l'arpenteur de son choix et assumera les frais pour les opérations d'arpentage et de cadastre nécessaires au morcellement du lot 4 699 006 préalablement à l'achat;
- La Municipalité assumera les frais pour la préparation, la publication et les copies de l'acte d'achat à intervenir auprès de Me Claude Mathieu, notaire, qu'elle désigne pour recevoir l'acte d'achat ou de tout autre notaire pouvant être désigné par la Municipalité;
- La vente devra être faite avec garantie légale;
- L'achat est conditionnel à l'exclusion de la zone agricole de la partie de lot 4 699 006 à acquérir par la Municipalité, sur demande qu'elle s'engage à présenter à cet effet à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par la Municipalité, à ses frais, dans les deux mois de l'acceptation de la présente offre d'achat. Le propriétaire du lot 4 699 006 devra s'engager à collaborer à la préparation de ladite demande et à l'appuyer.
- L'achat est conditionnel à l'autorisation, par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, du lotissement et de l'aliénation d'une partie du lot 4 699 006 (bande n'excédant pas 13,35 mètres de profondeur sur toute la largeur du lot 4 698 895) en faveur du propriétaire du lot 4 698 895. La Municipalité s'engage à requérir cette autorisation, à ses



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

frais, parallèlement à sa demande d'exclusion. Les propriétaires du lot 4 699 006 devront s'engager à collaborer à la préparation de ladite demande et à l'appuyer;

- L'achat est conditionnel à l'adoption par la Municipalité, dans les six mois suivant une décision définitive prononçant l'exclusion de la zone agricole, d'un règlement d'emprunt pour en assumer les coûts et à l'approbation dudit règlement par le ministre des Affaires municipales;
- L'achat est conditionnel à l'obtention, par la Municipalité et à ses frais, dans les six mois suivants une décision définitive prononçant l'exclusion de la zone agricole, d'une étude de caractérisation du lot 4 699 006 permettant d'assurer à la Municipalité qu'elle peut exercer l'usage qu'elle entend faire de l'immeuble (agrandissement du parc industriel incluant l'aménagement d'une rue et de services d'aqueduc et d'égout) sans qu'il soit nécessaire de procéder à des travaux de décontamination;
- L'achat est conditionnel à la vérification diligente des titres et des servitudes pouvant affecter le lot 4 699 006 de manière à assurer à la Municipalité qu'elle dispose de titres valables et qu'elle peut exercer l'usage qu'elle entend faire de l'immeuble (agrandissement du parc industriel incluant l'aménagement d'une rue et de services d'aqueduc et d'égout) sans contrainte. La Municipalité procédera à ces vérifications, à ses frais, dans les six mois suivant une décision définitive prononçant l'exclusion de la zone agricole;
- L'achat est conditionnel à la réalisation, par la Municipalité et à ses frais, dans les six mois suivants une décision définitive prononçant l'exclusion de la zone agricole, d'un inventaire et/ou étude de caractérisation des milieux humides permettant d'assurer à la Municipalité qu'elle peut exercer l'usage qu'elle entend faire de l'immeuble (agrandissement du parc industriel incluant l'aménagement d'une rue et de services d'aqueduc et d'égout) sans contrainte découlant de la présence d'un milieu humide;

QUE cette offre d'achat, pour être valide, doit être acceptée par le propriétaire du lot 4 699 006 du cadastre du Québec au plus tard le 5 décembre 2016;

QUE la mairesse ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisées à signer toute promesse d'achat et tout acte d'achat reprenant minimalement les conditions formulées à la présente résolution pour y donner suite.

6. QUALIFICATION DES OPÉRATEURS DE STATIONS D'ÉPURATION MUNICIPALES

122858-11-2016 **Considérant** qu'en vertu de l'article 10 du Règlement sur les ouvrages municipaux en eaux usées (ROMAEU), l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide en matière d'opérations d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que pour obtenir ladite certification, l'opérateur doit suivre le programme de qualification des opérateurs en eaux usées auprès d'Emploi Québec ;

Considérant que seul le Collège de Shawinigan offrira en mai 2017 la formation à distance ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan envisage de regrouper en un même local les personnes inscrites audit programme de qualification des opérateurs en eaux usées du territoire ;

Considérant que monsieur Richard Giroux, chef d'équipe accepte de suivre ladite formation ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de monsieur Richard Giroux, chef d'équipe au Programme de qualification des opérateurs en eaux usées ; de défrayer les coûts d'inscription et le frais afférents.

7. CONTRAT : RESPONSABLE DE L'URBANISME

122859-11-2016 **Considérant** que la compagnie Sphérix Expertise a informé le conseil municipal de la facturation de huit (8) heures supplémentaires par semaine pour exécuter l'ensemble des termes de son contrat de service à titre d'inspecteur local en urbanisme, en environnement et des cours d'eau;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le contrat de service de la compagnie Spherix Expertise afin d'augmenter le nombre d'heures de travail par semaine à un total de vingt (20) heures; d'autoriser mesdames la mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de service.

8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

122860-11-2016 **Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a pris connaissance des modalités d'application du Programme Réhabilitation du réseau routier local – volet Redressement des infrastructures routières locales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la demande de contribution financière faisant partie intégrante de la présente résolution et s'engage à faire réaliser les travaux décrits.

9. RANG ST-HENRI EST : INSTALLATION DE GARDE-FOU

Ce point est remis à la prochaine séance.

10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : CERCLE DES FERMÈRES ST-BENOÎT-LABRE

Ce point est remis à la prochaine séance.

11. AUTRES ITEMS

- **AUTORISATION DE SIGNATURES : ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN ET**



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOIT-LABRE ET
L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE**

N° de résolution
122861-11-2016

Considérant qu'au cours des dernières années, différentes ententes sont intervenues entre la municipalité et la commission scolaire de la Beauce-Etchemin pour l'utilisation prioritaire des équipements et le prêt de locaux ou d'équipements ;

Considérant que les parties désirent mettre fin à ces ententes et en signer une nouvelle reflétant les prêts d'équipements de part et d'autre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser mesdames la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le nouveau protocole d'entente pour le prêt d'équipements entre la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, la municipalité de Saint-Benoît-Labre et l'école Notre-Dame-du-Rosaire ; ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

122862-11-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer la présente séance. Il est 19 h 55.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.